

► Conditions générales

Convention de formation

Le Centre de Formation et de Perfectionnement en Éclairage (CFPE) de e-afe, département de l'Association française de l'éclairage est déclaré auprès du préfet la Formation professionnelle de la région Île-de-France sous le numéro 11 75 62964 75. Les stages donnent lieu à l'établissement de pièces justificatives prévues par la loi n° 91-1405 du 31 décembre 1991 sur la formation professionnelle continue (convention de formation, facture détaillée...).

Un certificat de réalisation de l'action de formation valant attestation d'assiduité est délivré aux participants à l'issue de chaque session.

Conditions d'inscription

Seules les demandes d'inscription faites par mail, par courrier ou via le site Internet seront prises en considération.

- Pour les formations catalogue :
Le prix total du stage devra être versé à réception de la facture. L'examen étant inclus dans le cursus, le règlement total du stage est dû, que le stagiaire y participe ou non.
 - Pour les formations en ligne : Le prix total du stage devra être versé avant la formation pour valider l'inscription.
- E-afe fournira l'heure d'arrivée et l'heure de sortie à la plateforme de formation en ligne en tant que preuve de la participation du stagiaire.
- Pour toutes les formations : Retard de paiement : les pénalités de retard sont calculées depuis la date d'échéance jusqu'au jour du paiement effectif, au taux de trois fois le taux d'intérêt légal applicable à la date d'exigibilité de la dette, plus les taxes.
 - Examens : En cas d'échec (pour les formations Base et Maîtrise), les stagiaires ont la possibilité de se représenter deux fois à l'examen, en candidat libre, à une autre date sans frais supplémentaire (voir calendrier et se renseigner sur la disponibilité des places).
 - Annulation : Le Centre de Formation et de Perfectionnement en Éclairage de e-afe, département de l'Association française de l'éclairage, ne pourra être tenu pour responsable des modifications survenues à la suite d'événements indépendants de sa volonté et en particulier de l'annulation de la session par suite d'une insuffisance d'inscriptions.

Modalités et délais d'accès

Un bulletin d'inscription dûment rempli doit nous être adressé par courrier ou par mail accompagné du règlement.

Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre de leur arrivée et dans la mesure des places disponibles.

A réception de la demande d'inscription, il est envoyé au demandeur un accusé de réception de son inscription.

Un mois avant la formation sont envoyés par courrier : la convocation, la convention de formation (en deux exemplaires), le programme détaillé du stage (comportant les conditions de déroulement particulières à la session (lieu, transport, accueil, horaires,...), un questionnaire de positionnement à faire renseigner par le stagiaire.

L'inscription définitive ne sera validée qu'au retour de la convention signée accompagnée du règlement.

Prix

Les prix sont indiqués hors taxes et n'incluent pas les frais de déjeuner (sauf pour les formations ayant lieu au Centre d'Affaires Espace Hamelin à Paris).

Une fois confirmées, les actions de formation sont dues dans leur intégralité. En cas de résiliation par l'entreprise signataire de la convention de formation, e-afe sera fondée à retenir les sommes qu'elle a effectivement dépensées ou engagées pour l'exécution de la formation.

Règlement par un OPCO

Si le client souhaite que le règlement soit émis par un OPCO dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande ;
- d'adresser une copie de l'accord de prise en charge au centre de formation ;
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au client.

Si e-afe n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du coût du stage.

Le cas échéant, les avoirs sont remboursés par e-afe après demande écrite du client accompagnée d'un relevé d'identité bancaire original.

Toutes nos formations sont référencées officiellement auprès de tous les OPCO.

Différend éventuel

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le tribunal administratif de Paris sera seul compétent pour régler le litige.

Dédommagement, réparation ou dédit

En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début de la formation

- dans un délai compris entre 1 mois et 2 semaines avant le début de la formation : 50 % du coût de la formation est dû.
- dans un délai inférieur à 2 semaines avant le début de la formation : 100 % du coût de la formation est dû.

Le coût ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

Protection des données

En application de la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978, les informations qui vous sont demandées sont nécessaires à la gestion administrative et comptable des formations, VAE et inscriptions. Le CFPE est le seul destinataire des informations vous concernant. Vous disposez d'un droit de regard, modification ou suppression sur vos données. Pour ce faire, contactez Marie-Pierre Alexandre, Directrice Générale de l'AFE et Responsable du Centre de formation : mpalexandre@afe-eclairage.fr.

Propriété intellectuelle

Tous les documents (hors normes) mis à disposition au cours des formations sont protégés par le droit d'auteur et sont la propriété exclusive de l'AFE ou de leurs auteurs respectifs lorsqu'ils ont été mis à disposition du centre de formation.

Le participant aux formations ne peut, sans le consentement express et écrit du ou des auteurs des documents, copier, reproduire, utiliser, adapter ou diffuser, tout ou partie de ces documents sous quelque forme que ce soit, par tout procédé existant ou à venir. Il est strictement interdit d'enregistrer les formations sous quelque forme que ce soit.

Horaires des formations

En règle générale les formations catalogue ont lieu de 9h00 à 17h00. Plus de précisions sont données sur la convocation.

Lieu des formations

En principe et sans mention particulière, tous les stages ont lieu au Centre d'affaires Espace Hamelin - 17, rue de l'Amiral Hamelin - 75116 Paris.

Les sessions peuvent être délocalisées en fonction de la demande sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits (nous contacter).

Pour toute personne en situation de handicap, contacter Valérie Jauson 01.45.05.72.00 - 07 88 10 80 67 - vjauson@afe-eclairage.fr

Protocole sanitaire COVID-19

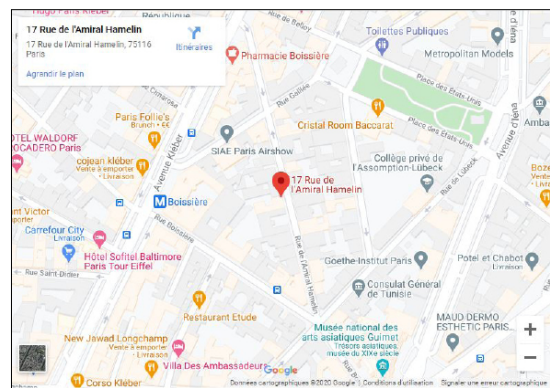
[Télécharger le protocole sanitaire](#) mis en place au centre d'affaires Espace Hamelin.

Formations en ligne

Les formations en ligne se déroulent via un logiciel gratuit qui nécessite d'ouvrir un Plugin. Le lien de connexion est envoyé un jour avant la date et heure de la formation. Les stagiaires doivent effectuer un test de connexion. Dans le cas d'un problème technique, ils doivent en référer la veille à la responsable des formations.

Le CFPE ne pourra pas être tenu pour responsable des problèmes de connexion et de sonorisation directement liés à la connexion du stagiaire, à son matériel informatique ou son réseau.

Il est conseillé d'être équipé d'un casque micro et d'une webcam pour effectuer la formation en ligne dans les meilleures conditions. Si le stagiaire n'en dispose pas, ses questions seront posées via la fonction chat de l'interface.



Métro : ligne 9 - léna ou ligne 6 - Boissière

RER : ligne A - Charles de Gaulle Étoile

Bus : 22-30-32-63-82

Velib : 1, rue Galilée / 4, rue Longchamp

Autolib : 16, place des Etats-Unis / 24, avenue léna

Parking Kléber Trocadéro - 65 Av. Kléber, 75116 Paris